

Petite parenthèse

À la saint-glinglin



Petite parenthèse

Les annonces relatives au confinement imposé en ces temps de coronavirus se suivent et se ressemblent. Débuté le 17 mars, et déjà prolongé une première fois jusqu'au 15 avril, il est prévu une nouvelle reconduction qu'Emmanuel Macron présentera aux Français demain soir.

Si certains avancent l'hypothèse de quinze jours, soit jusqu'à fin avril, d'autres évoquent plutôt la mi-mai, voire fin mai, voire fin juin avec un déconfinement progressif de toute la population.

Donc, en l'absence de date formelle, à tous ceux qui s'impatientent de savoir quand se terminera cet impératif, on pourrait répondre sans trop se tromper : à la saint-glinglin.

Drôle de nom pour un saint, drôle de saint pour ce nom. D'ailleurs, vous aurez beau chercher dans le calendrier, où les canonisés sont pourtant pléthore, vous ne le trouverez – bienheureusement – pas. Qui voudrait s'appeler Glinglin ?...

Ce saint là est en fait issu d'une déformation du mot « seing », du latin signum, qui, en ancien français, désignait le signal émis par une cloche, puis la cloche elle-même. Glinglin n'est pas né quant à lui de l'imagination fertile d'un plaisantin, mais du verbe « glinguer », signifiant en dialecte de l'Est de la France « sonner, résonner ».

En résumé, lorsqu'on renvoie quelqu'un « à la saint-glinglin », il s'agit d'une date hypothétique, puisque n'existant pas dans le calendrier. Par ailleurs, bien malin celui qui saurait déterminer de quel son de cloche il s'agit.

Face au cri du cœur de tout le personnel soignant - « Restez chez vous » -, pour ne pas surcharger les hôpitaux publics (dépouillés en moyens humains et budgétaires - comme édicté par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre des soins -, au point de devoir utiliser des sacs poubelle pour pallier la pénurie de blouses), on ne peut qu'acquiescer.

Mais, si gouverner c'est prévoir, nos gouvernants ne tentent-ils pas, en l'absence de tout contrôle, d'instaurer un nouvel ordre social en remettant en cause le Droit du travail, notamment en portant à 60 heures hebdomadaires le temps d'activité jusqu'à fin 2020, en réduisant le repos compensateur, ou en imposant congés et prise de RTT ?

Illustration Pixabay.com